

NOTE POUR L'ELABORATION DE SCENARIOS POUR LA REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE VACCINATION EN GUINEE DANS LE CONTEXTE DE COVID-19

L'épidémie de covid-19, apparue en Chine en décembre 2019, a mis à rude épreuve les systèmes de santé aussi bien dans les pays développés que dans les pays à faible revenu ayant des systèmes de santé plus fragiles.

En Guinée, depuis l'apparition du premier, cas au mois de mars 2020, l'épidémie a connu une progression ascendante, surtout dans la capitale Conakry. À ce jour, l'épidémie s'est étendue à certaines préfectures/sous-préfectures telles que Kindia, Boké, Téliélé, Fria, Coya, Dubréka où on enregistre actuellement la transmission active du virus. Quelques préfectures telles que celles de Labé, de Faranah et de Kankan ont enregistré un seul cas. Cependant, la grande majorité des préfectures du pays n'a connu aucun cas pour le moment.

Outre l'épidémie de covid-19, la Guinée connaît des flambés de rougeole qui persistent depuis quelques années. Ces derniers mois, plusieurs cas de rougeole ont été enregistrés dans différentes régions dont celles de Mamou, de Labé, de Kindia et de N'Zérékoré. Dans la région de Conakry, les districts sanitaires de Ratoma et de Matoto sont également affectés par cette épidémie.

En raison de la persistance de l'épidémie de rougeole, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSS) et le Programme Élargi de Vaccination (PEV) ont élaboré en 2019 un plan de contrôle accéléré des flambés de rougeole qui était en phase d'exécution avant l'apparition du covid-19. Cette pandémie qui mobilise toute l'attention du secteur de la santé pourrait constituer un risque pour la continuité des services de santé, en particulier les services de vaccination. La persistance de l'épidémie de rougeole dans plusieurs localités du pays constitue également un risque supplémentaire pour la santé de milliers d'enfants. C'est pour cette raison que les programmes tels que la vaccination doivent être maintenus et soutenus afin de préserver les gains obtenus depuis plusieurs années.

Il convient par ailleurs de souligner que la pandémie de Covid-19 a entraîné de nombreuses rumeurs quant à d'hypothétiques vaccins qui pourraient être testés en Afrique. Ces rumeurs ont été diffusées, relayées et amplifiées par les réseaux sociaux, suscitant la méfiance, voire le refus de nombreuses familles en Afrique, notamment en Guinée, de faire vacciner leurs enfants. Il est donc impératif que la continuité des services de vaccination soit maintenue, en particulier les activités pouvant contenir la progression de l'épidémie de rougeole en cours.

Scenarios de planification et calendrier

Les campagnes de vaccination représentent un risque - pour le personnel de santé et les populations - dans la mesure où subsiste la possibilité de transmission du covid-19. Pourtant, ces campagnes sont l'un des moyens les plus efficaces pour protéger les enfants de la rougeole, en particulier dans les communautés les plus vulnérables. Dans le contexte du Covid-19, la décision de mener ou non une campagne contre la rougeole peut s'avérer difficile. Pour aider à cette prise de décision, il est important de prendre en compte les éléments suivants : (i) l'existence d'une épidémie de rougeole en cours ; (ii) les risques et les avantages de mener des campagnes de vaccination ; (iii) la capacité du PEV à mener une campagne en toute sécurité, tout en évitant la transmission du Covid-19 et ; (iv) la compréhension que les populations ont du danger que fait peser la rougeole sur leurs enfants et leur engagement à soutenir la campagne.

Modèle de prise de décision pour la réalisation d'une campagne de vaccination en Guinée dans le contexte du Covid-19

Caractéristiques épidémiologiques de l'épidémie de rougeole	Scenarios pour l'organisation d'une campagne de vaccination contre la rougeole dans le contexte du Covid-19			
	Aucun cas signalé dans le district de santé	Cas sporadiques dans les districts	Cluster(s) dans des zones affectées	Transmission communautaire
Faible risque de propagation : - Transmission localisée dans certaines zones. - Conditions sociales et environnementales non propices à la propagation de la rougeole. - Taux de couverture élevé.	- Organiser des campagnes en prenant des mesures pour limiter la propagation du covid-19.	- Evaluer les risques et les avantages d'organiser des campagnes de vaccination. - Réorganiser les services de vaccination pour instaurer la distanciation physique. - Prendre des mesures pour limiter la propagation du Covid-19.	- Evaluer les risques et les avantages d'organiser des campagnes de vaccination. - Réorganiser les services de vaccination pour instaurer la distanciation physique. - Prendre des mesures pour limiter la propagation du Covid-19. - Distribuer des Équipements de Protection Individuelle.	- Reporter la campagne. - Mettre en œuvre des stratégies alternatives de vaccination contre la rougeole. - Renforcer la surveillance. - Évaluer la situation régulièrement. - Planifier la campagne pour le futur.
Risque moyen de propagation : - Transmission localisée dans certaines zones. - Conditions sociales et environnementales propices à la propagation de la rougeole. - Taux de couverture moyen/élevé.	- Organiser des campagnes en prenant des mesures pour limiter la propagation du covid-19.	- Organiser des campagnes en prenant des mesures pour limiter la propagation du covid-19.	- Evaluer les risques et les avantages d'organiser des campagnes de vaccination. - Réorganiser les services de vaccination pour instaurer la distanciation physique. - Prendre des mesures pour limiter la propagation du Covid-19. - Distribuer des Équipements de Protection Individuelle.	- Reporter la campagne. - Mettre en œuvre des stratégies alternatives de vaccination contre la rougeole. - Renforcer la surveillance. - Évaluer la situation régulièrement. - Planifier la campagne pour le futur.
Risque élevé de propagation : - Augmentation rapide du nombre de cas. - Transmission localisée dans certaines zones. - Informations fournies sur la propagation à d'autres zones. - Conditions sociales et environnementales propices à la propagation de la rougeole. - Faible taux de couverture.	- Organiser des campagnes en prenant des mesures pour limiter la propagation du covid-19.	- Organiser des campagnes en prenant des mesures pour limiter la propagation du covid-19.	- Organiser des campagnes à l'exception des clusters de COVID-19. - Prendre des mesures pour limiter la propagation du Covid-19. - Distribuer des Équipements de Protection Individuelle.	- Décider de mener ou non la campagne après une analyse approfondie des risques et des avantages.

Les scenarios qui déterminent le choix de mener une campagne de vaccination contre la rougeole sont surtout déterminés par l'évolution épidémiologique du Covid-19 dans les différentes zones du pays. Ainsi, au moins trois scénarios sont envisageables :

- (i) Organiser des campagnes dans des zones/districts sanitaires non affectés par le Covid-19.
- (ii) Organiser des campagnes seulement dans les zones/districts où l'épidémie de rougeole est en cours.

- (iii) Organiser une campagne nationale, y compris dans les zones/districts où l'épidémie de Covid-19 est en progression. Dans ce dernier scénario, il est nécessaire de soigneusement envisager l'évaluation des risques, puis effectuer une campagne en prenant des mesures pour éviter la transmission du virus ou alors reporter la campagne. Des directives de l'OMS qui sont attendues très prochainement pourront aider à mieux guider la préparation d'une telle campagne.

Cette brève note demanderait à être davantage étoffée par des informations précises sur l'évolution récente de l'épidémie de rougeole à travers le pays. Ainsi, il serait possible d'affiner les scénarios pour mieux éclairer la prise de décision. Enfin, les équipes de santé des districts pourraient jouer un rôle important dans l'évaluation de la situation de l'épidémie de rougeole dans leurs districts respectifs, en apportant des informations et en participant à la prise de décisions concernant : (i) le choix des interventions et des stratégies à adopter dans chaque localité ; (ii) les besoins en Equipements de Protection Individuelle et ; (iii) les besoins en formations, y compris sur les risques liés au covid-19.